

## **CH\_VB 89.236 vom 4. März 1991**

Bundesverwaltung, 1991-03-04, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_89.236](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_89.236)

FR: CH\_VB 89.236 du 4 mars 1991

IT: CH\_VB 89.236 del 4 marzo 1991

### **Erwägungen**

#### **E. 4**

Die Zweckmässigkeit der Behandlung, wenn über den gleichen Gegenstand eine Volksinitiative zustande gekommen ist Der am 26. Februar 1990 eingereichten Volksinitiative des Schweizerischen Bauernverbandes ist am 11. Mai 1990 das Zustandekommen attestiert worden. Ihre Forderungen gehen weit über das von der vorliegenden parlamentarischen Initiative angestrebte Ziel hinaus. Es kann demnach davon ausgegangen werden, dass keine Volksinitiative «über den gleichen Gegenstand» zustande gekommen ist.

#### **E. 5**

Délibérations de la commission du Conseil national Comme l'auteur le fait remarquer dans son développement, les travaux préliminaires concernant les paiements directs remontent à une vingtaine d'années. L'initiative permettrait à la Suisse de s'épargner les frais de la mise en valeur des surplus et de réduire les problèmes qui se posent sur le plan de l'écologie par l'utilisation excessive des engrais; notre politique s'adapterait aussi à la situation internationale dans le secteur agricole sans que nous ne soyons soumis à une pression extérieure. Le Conseil fédéral n'a pas contesté quant à leur principe le bien-fondé des interventions allant dans ce sens. Le sujet a été suffisamment étudié et clarifié. La politique agricole est de plus en plus affectée par les contradictions nées du fait qu'il faut, d'une part, obtenir des prix couvrant les frais et, d'autre part, adapter la production à la nécessité d'écouler les produits. Le délai dont nous disposons arrive à échéance en 1991, lorsque la situation au sein de la CE exigera que nous abaissions le niveau de nos prix agricoles. Sur le plan écologique, il est nécessaire que l'on adopte un mode de production plus extensif, que l'on ralentisse la modification des structures et que l'on encourage la production intégrée. Des mesures d'orientation s'imposent. L'initiative parlementaire préjuge de la solution à adopter avant que les Chambres n'aient procédé à un débat portant sur les paiements directs quant au fond; on ne saurait donc l'approuver. Il est bon que le Conseil fédéral et l'administration continuent les travaux préparatoires au stade où ils se trouvent actuellement. Le problème est d'une telle complexité, qu'une commission parlementaire ne pourrait le résoudre convenablement par ses propres moyens. Selon les membres de la commission, une décision de ne pas donner de suite à l'initiative signifierait que l'on approuve le travail entrepris par le Conseil fédéral. Il ne faudrait surtout pas en déduire que la commission souhaite l'interruption de ces travaux. Le postulat devrait au contraire permettre d'insister sur la nécessité de donner un mandat concernant l'élaboration d'un système de paiements directs. Développement par écrit de l'auteur de l'initiative Mon initiative parlementaire vise pour l'essentiel le même objectif qu'une motion que j'avais déposée il y a huit ans. Sa te-

Initiative parlementaire. Paiements directs 234 4 mars 1991

neur s'inspire, quant au fond, de ma contre-proposition à l'initiative en faveur des petits paysans. La motion n'avait pas été traitée au Conseil national dans les deux années qui suivirent son dépôt, tandis que la Chambre avait rejeté la contre-proposition précitée. Une commission d'experts instituée par le Département fédéral de l'économie publique avait proposé des paiements directs en 1973 déjà. Une solution analogue est esquissée dans l'étude par Hans Christoph Binswanger sous le titre «Die europäische Agrarpolitik vor neuen Alternativen» (éditions Paul Haupt, Berne 1977). Le conseiller national Hans Schmid, de Saint-Gall, avait déposé en 1978 une initiative parlementaire relative à la politique des prix et des revenus dans l'agriculture, où il préconisait aussi des versements directs, dits de revenus. Dans son développement, il écrivait notamment que les prestations de la Confédération au titre de contributions à l'exploitation réduisent d'autant ses dépenses au titre de la mise en valeur des surplus. Le Conseil national avait décidé, le 13 mars 1980, par 80 voix contre 52, de ne pas donner suite à l'initiative parlementaire Schmid et de la classer. Ces dernières années, il est devenu de plus en plus manifeste que l'incompatibilité entre les différents objectifs visés par la politique de l'agriculture coûte particulièrement cher: mal orientée durant des années, la politique agricole suisse se trouve dans une voie sans issue. Des prix couvrant les frais et l'écoulement garanti des produits ont fait que l'on a eu constamment des excédents, la différence de prix par rapport à l'étranger est devenue telle pour certains produits, qu'un grand nombre de personnes se rendent à l'étranger uniquement pour faire des achats. Le commerce de détail et l'agriculture en pâtissent. Les conséquences sur le plan écologique sont très nettes: l'usage massif des engrais chimiques élève la concentration d'azote dans le sol, dans l'eau et dans la chaîne alimentaire. Outre les engrais importés, on introduit dans le cycle naturel des produits chimiques synthétiques, étrangers à la nature, que se soient des médicaments pour animaux ou des produits phytosanitaires, voire des phytohormones (p. ex. des raccourcisseurs de tiges). Près de 2000 tonnes de pesticides environ sont ainsi vraisemblablement utilisés chaque année. La situation internationale s'est aussi profondément modifiée. L'agriculture suisse est prise entre les exigences du GATT, de la CE et de l'écologie. Le GATT demande le gel des mesures douanières visant à protéger l'agriculture, c'est-à-dire l'ouverture des frontières, les droits de douane devant être supprimés progressivement après 1991. La situation s'aggravera donc après cette date. Des paiements directs, indépendants des produits s'imposent désormais, même du point de vue des paysans, car seule une pareille mesure, la plus importante de celles qui sont conformes aux prescriptions du GATT, peut garantir les revenus des agriculteurs. Enfin, il faut tenir compte de l'Espace économique européen, c'est-à-dire de la CE telle qu'elle sera à partir de 1992. Nul ne conteste la nécessité d'intégrer la Suisse dans cet espace économique. Les pays méridionaux et l'Irlande n'approuveront cependant notre participation au marché intérieur que si nous facilitons l'accès de leurs produits (vins, fruits et légumes, céréales) au marché suisse. Nous devons nous habituer à concevoir davantage notre politique agricole dans le cadre de l'Europe. Dans nos efforts pour nous conformer aux normes européennes, nous ne saurions nous contenter de demi-mesures. L'environnement de la CE nous impose l'abaissement de nos prix agricoles. D'autre part, l'écologie nous oblige à choisir un mode de production plus extensif, à ralentir la transformation des structures et à encourager la production intégrée, tout en orientant celle-ci. Dans l'ensemble, les paiements complémentaires directs, indépendants de la production constituent actuellement en fait les seules mesures laissant une certaine marge de manœuvre. La politique des revenus qui est définie à l'article 29 de la loi sur l'agriculture doit donc être réalisée aussitôt que

possible par des paiements complémentaires directs, la méthode la plus simple consistant à combiner les subsides à l'exploitation et les subsides à la surface. Les paiements complémentaires directs permettent d'augmenter les revenus dans l'agriculture et de mieux tenir compte des nécessités écologiques, car il serait possible de rémunérer spécialement par de tels versements les efforts entrepris en faveur de la protection de l'environnement. La politique agricole deviendrait plus compréhensible, plus transparente et plus simple. Par mon initiative parlementaire, je désire contribuer à rendre possible, à brève échéance, les paiements directs indépendants de la production. Le temps presse. L'initiative parlementaire a suffisamment de souplesse pour permettre (à la différence d'une initiative populaire) que l'on modifie le cas échéant son contenu. Antrag der Kommission Mehrheit Der parlamentarischen Initiative keine Folge geben, aber das Postulat überweisen, welches das Anliegen des Initianten aufnimmt. Minderheit (Meier-Glattdfelden, Bundi, Wiederkehr) Der parlamentarischen Initiative Folge geben. Minderheit (Bundi, Meier-Glattdfelden, Wiederkehr) Den Kommissionsvorstoss in der Form einer Motion zu überweisen, wenn der Initiative keine Folge gegeben wird. Proposition de la commission Majorité Ne pas donner suite à l'initiative, mais transmettre le postulat qui tient compte des considérations de l'auteur de l'initiative. Minorité (Meier-Glattdfelden, Bundi, Wiederkehr) Donner suite à l'initiative parlementaire. Minorité (Bundi, Meier-Glattdfelden, Wiederkehr) Transmettre l'intervention de la commission sous forme de motion si aucune suite n'est donnée à l'initiative. Ad 89.236 Postulat der Kommission Direktzahlungen an die Landwirtschaft Postulat de la commission Paiements directs à l'agriculture Wortlaut des Postulates vom 3. Mai 1990 Der Bundesrat wird beauftragt zu prüfen, ob nach Durchführung des Vernehmlassungsverfahrens über den Bericht der Kommission Popp Direktzahlungen in der Landwirtschaft einzuführen sind, welche bisherige Agrarsubventionen ersetzen oder umlagern und den handelspolitischen Anforderungen entsprechen. Texte du postulat du 3 mai 1990 Après la procédure de consultation sur le rapport de la Commission Popp, le Conseil fédéral est chargé d'examiner s'il y a lieu d'introduire des paiements directs à l'agriculture qui remplacent ou qui compensent les subventions agricoles actuelles et qui sont conformes aux exigences de la politique économique. Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 17. September 1990 Déclaration écrite du Conseil fédéral du 17 septembre 1990 Der Bundesrat ist bereit, das Postulat entgegenzunehmen.

4. März 1991 N 235 Parlamentarische Initiative. Direktzahlungen Ad 89.236 Motion der Kommission (Minderheit) Direktzahlungen an die Landwirtschaft Motion de la commission (minorité) Paiements directs à l'agriculture Wortlaut der Motion vom 2. Mai 1990 Im Zusammenhang mit der Behandlung einer parlamentarischen Initiative (Neukomm) und nach Kenntnisnahme des Berichtes der Expertenkommission des Eidgenössischen Volkswirtschaftsdepartementes betreffend Direktzahlungen an die Landwirtschaft ersucht die Kommission den Bundesrat, das Problem der Direktzahlungen an die Landwirtschaft speditiv zu behandeln. Die gemäss den Schlussfolgerungen der Expertenkommission aufgeführten Hauptvorschläge (einkommenspolitisch, ökologisch, sozial- und strukturpolitisch motivierte ergänzende Direktzahlungen) sollen so rasch als möglich verwirklicht respektive die hierzu notwendigen gesetzlichen Anpassungen vorgenommen werden. Texte de la motion du 2 mai 1990 Dans le cadre des discussions sur une initiative parlementaire (Neukomm) et après avoir pris acte du rapport de la commission d'experts du Département fédéral de l'économie publique concernant les paiements directs en faveur de l'agriculture, la commission sollicite le Conseil fédéral de traiter d'une manière

accélérée le problème des paiements en faveur de l'agriculture. Les propositions principales élaborées et présentées par la commission d'experts (portant sur des paiements directs complémentaires visant des objectifs de la politique des revenus et de l'écologie ainsi que de la politique sociale et structurelle) devraient être réalisées le plus vite possible et les dispositions légales y relatives modifiées en conséquence. Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 17. September 1990 Rapport écrit du Conseil fédéral du 17 septembre 1990 Der Bundesrat befasst sich eingehend mit der Frage der Ausrichtung der künftigen Agrarpolitik. Dabei werden auch die im Bereich der Expertenkommission Direktzahlungen enthaltenen Vorschläge in die Beratungen einbezogen. Ob alle Hauptvorschläge der Kommission verwirklicht werden können, ist zurzeit noch offen. Schriftliche Erklärung des Bundesrates Déclaration écrite du Conseil fédéral Der Bundesrat beantragt, die Motion in ein Postulat umzuwandeln. Neukomm: Meine parlamentarische Initiative vom 23. Juni 1989 hat gerade in den letzten Monaten und Wochen an Bedeutung und Aktualität gewonnen. Der Vorstoss verfolgt im wesentlichen die Zielsetzungen, die ich bereits vor acht Jahren mit einer Motion angestrebt habe; der Text lehnt sich inhaltlich auch an meinen Gegenvorschlag zur Kleinbauern-Initiative an, der im Plenum mehrheitlich abgelehnt worden ist. Direktzahlungen wurden schon 1973, also vor rund 18 Jahren, von einer vom Eidgenössischen Volkswirtschaftsdepartement eingesetzten Expertenkommission vorgeschlagen. Die von Hans Christoph Binswanger herausgegebene Studie «Die europäische Agrarpolitik vor neuen Alternativen» aus dem Jahre 1977 zeigt ebenfalls eine Lösung in dieser Richtung. Nationalrat Hans Schmid, St. Gallen, reichte 1978 eine parlamentarische Initiative zur Preis- und Einkommenspolitik in der Landwirtschaft ein und verlangte direkte Einkommenszahlungen. In seiner Begründung führte er u. a. aus: «Was der Bund an Bewirtschaftungsbeiträgen leistet, spart er an Ueberschussverwertungskosten.» Der Nationalrat hat der parlamentarischen Initiative am 13. März 1980 - also vor elf Jahren - mit 80 zu 52 Stimmen leider keine Folge gegeben. Die bisherige Landwirtschaftspolitik ist in mehrfacher Hinsicht in eine Sackgasse geraten: Einerseits wissen die Bauern bald nicht mehr, was sie noch produzieren dürfen und können. Die Haupteinnahmebereiche der Landwirtschaft, insbesondere Milch, Fleisch und Brotgetreide, sind durch strukturelle Ueberschüsse und Absatzsorgen gekennzeichnet. Andererseits werden die finanziellen Kosten der Agrarpolitik für die öffentliche Hand und die Konsumenten sehr gross, ohne die Einkommensprobleme vieler kleiner und mittlerer Betriebe zu entschärfen. Allein die Aufwendungen von Bund, Kantonen und Gemeinden belaufen sich auf gegen 3 Milliarden Franken oder rund 25 000 Franken pro landwirtschaftlichen Betrieb. Ausserdem wird immer deutlicher erkennbar, dass die Bauern mit der ihnen vom jetzigen Marktsystem her aufgezwungenen mengenmaximierenden Produktionsweise die Umwelt belasten, dem Qualitätsaspekt zum Teil nicht die gebührende Beachtung schenken, die Sortenvielfalt verkümmern lassen und wichtige ökologisch-gemeinwirtschaftliche Aufgaben nicht mehr im erforderlichen Ausmass wahrnehmen können. Der Einkommensanspruch der Bauern ist unbestritten. Angesichts dieser Tatsachen und Entwicklungen drängt sich eine Neuorientierung in der Agrarpolitik gebieterisch auf. Denn die jetzige schweizerische Agrarpolitik befindet sich praktisch in einem beinahe unlöslichen Dreieckskomplex zwischen Gatt, EG und Oekologie. Die Gatt-Forderungen verlangen ein Einfrieren des Agrarschutzes bzw. eine Oeffnung der Grenzen. Das EG-Umfeld verlangt eine Senkung unseres Agrar-Preisniveaus auf das EG-Niveau, was zweifellos mit einer Produktionsintensivierung und einem beschleunigten Strukturwandel verbunden wäre. Von ökologischer Seite werden dagegen eine

Extensivierung der Produktion, eine Verlangsamung des Strukturwandels und die Förderung der integrierten Produktion verlangt, verbunden mit Lenkungsmaßnahmen. Meine parlamentarische Initiative «Direktzahlungen an die Landwirtschaft» lehnt sich inhaltlich an frühere Vorstösse mit dergleichen Stossrichtung an. Oekologische, qualitative, produktionslenkende und einkommensausgleichende Gesichtspunkte müssten endlich berücksichtigt werden! Die Landwirtschaft dient dem Gemeinwesen, der Versorgungssicherheit, dem Landschaftsschutz und der Erhaltung der Kulturlandschaften. Der soziale Nutzen muss abgegolten werden, ohne neue Anreize für weitere Ueberschüsse zu schaffen. Die Zeit drängt, der Konsument wünscht gesunde und möglichst natürliche Lebensmittel. Auf der anderen Seite die Ueberdüngung: Die zunehmend chemisch-synthetischen Stoffe in den Kreisläufen belasten die Natur und auch die Gesundheit der Menschen. Die Landwirtschaftspolitik steht vor einer Nagelprobe. Wir haben als Parlament die Verantwortung, endlich die Neuorientierung vorzunehmen! Ich bitte Sie, der Initiative Folge zu geben. Abstimmung - Vote Für den Antrag der Mehrheit (keine Folge geben) 49 Stimmen Für den Antrag der Minderheit (Folge geben) 31 Stimmen Postulat der Kommission Postulat de la commission Ueberwiesen - Transmis Motion der Kommissionsminderheit Motion de la minorité de la commission Abstimmung - Vote Für Ueberweisung der Motion 45 Stimmen Dagegen 45 Stimmen Mit Stichentscheid des Präsidenten wird die Motion abgelehnt Avec la voix prépondérante du président la motion est rejetée Schluss der Sitzung um 19.55 Uhr La séance est levée à 19 h 55

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Parlamentarische Initiative (Neukomm) Direktzahlungen an die Landwirtschaft Initiative parlementaire (Neukomm) Paiements directs à l'agriculture In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1991 Année Anno Band II Volume Volume Session Frühjahrssession Session Session de printemps Sessione Sessione primaveraile Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 01 Séance Seduta Geschäftsnummer 89.236 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 04.03.1991 - 14:30 Date Data Seite 230-235 Page Pagina Ref. No 20 019 642 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.